

**Mairie de
Loge Fougereuse**

Code Postal : 85120

■■■■■■■■■

tel : 02.51.69.66.13

fax : 02.51.69.69.30

mairie.logefougereuse@wanadoo.fr

**SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

du lundi 20 juillet 2020 à 20H00

COMPTE-RENDU

I. INTRODUCTION	2
II. POUR DELIBERATION.....	3
II.1 INSTITUTIONNEL.....	3
II.1.1 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTES (CCID).....	3
II.1.2 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " ANIMATION, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURE ET COMMUNICATION "	5
II.1.3 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " TRAVAUX, VOIRIES, ASSAINISSEMENT, BATIMENTS, LOTISSEMENT ".....	6
II.1.4 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " APPEL D'OFFRES ".....	7
II.1.5 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " CCAS "	8
II.1.6 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " Cimetière "	9
II.1.7 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " AFFAIRES AGRICOLES ".....	10
II.1.8 ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU COMITE SYNDICAL DE VENDÉE EAU.....	11
II.1.9 ELECTION D'UN REPRÉSENTANT " DÉFENSE ".....	12
II.1.10 ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS.....	12
II.1.11 ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE (SAPL)	13
II.1.12 EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS	13
II.1.13 QUESTIONS DIVERSES	14

I. INTRODUCTION

Le Conseil municipal de la commune de Loge-Fougereuse a été convoqué le lundi 13 juillet 2020.

Il s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, 18 rue de la Goujeonnerie 85120 LOGE-FOUGEREUSE, le lundi 20 juillet 2020 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Alain CAREIL;

Après appel nominal des conseillers municipaux, M. Le Maire a constaté que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (les conseillers absents excusés et ceux ayant donné mandat n'entrent pas dans le calcul du quorum) était rempli, à l'ouverture et pendant tout le cours de la séance, et que le Conseil pouvait valablement délibérer.

Il a été précisé que les conseillers municipaux se retirant de la salle des délibérations avant la fin de la séance devaient faire connaître au Maire leur souhait de se faire ou non représenter, et que leur départ sera mentionné au procès-verbal. Le départ d'un conseiller mettant fin au quorum provoquera l'interruption de la partie délibérative de la séance.

Monsieur le Maire a également cité les pouvoirs reçus de façon écrite et nominative, un conseiller ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

En début de séance :

- Etaient présents : Alain CAREIL - Jacky BOURGNIET - Nicole AUBINEAU - Matthieu TARRONDEAU - Audrey CHAUSSEREAU - Fredy BOISDÉ - Sylvie PERRAULT - Jimmy GALON - Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD - Justine DUBREUCQ - Clarisse GUILLEMET
- Absents mais représentés : /
- Absents et excusés : /
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de conseillers absents ayant donné pouvoir : 0
- Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir : 0

Le quorum d'au moins 6 conseillers siégeant étant atteint, le Maire a ouvert la séance à 20h00.

Le Conseil municipal a nommé Mme Audrey CHAUSSEREAU comme secrétaire de séance :

- en charge d'assister le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs et le bon déroulement des scrutins;
- et en charge de contrôler la rédaction, la rectification ou la modification du présent compte-rendu (le cas échéant avec mention de la cause empêchant la signature).

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour du Conseil Municipal, le point n° 10, afin de d'élire les représentants du syndicat mixte d'e-Collectivités, le point n°11, pour élire les représentants de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée et, le point n°12, sur l'exercice des droits à la formation des élus et de reporter le point existant n° 10 (questions diverses) au point n° 13.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

1. Commission communale des impôts directes (CCID)
2. Commission "animation, jeunesse, affaires scolaires et communication"
3. Commission "travaux, voiries, assainissements, lotissements"
4. Commission "appel d'offre"
5. Commission "CCAS"
6. Commission "cimetière"
7. Commission "affaire agricole"
8. Élection des représentants du comité syndical Vendée Eau
9. Correspondant défense
10. Élection des représentants du syndicat mixte d'e-Collectivités
11. Élection des représentants de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée
12. Exercice des droits à la formation des Élus
13. Questions diverses

Il est rappelé le compte rendu de séance, qu'il sera définitivement adopté en fin de séance sera affiché aux portes de la Mairie dans les huit jours de la séance avec visa du Maire.

II. POUR DELIBERATION

II.1 INSTITUTIONNEL

II.1.1 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTES (CCID)

II.1.1.1 Désignation des douze commissaires titulaires

M. le Maire a donné lecture au conseil municipal de la lettre de M. le Directeur des Services Fiscaux, en date du 02 juin dernier, concernant la constitution des nouvelles commissions communales des impôts directs.

En ce qui concerne Loge Fougereuse, il y a lieu de présenter une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) représentant équitablement les assujettis aux 4 taxes directes locales.



Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proposer au Directeur des Services Fiscaux la liste des vingt-quatre personnes susceptibles de siéger au sein de la commission communale des impôts directs locaux :

Commissaires titulaires

Noms et prénoms, Adresse	PETIT Claude	10 rue de la Gâtine 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	BOISSONNEAU Fabrice	3 rue du Bois du Priochet 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	CHAILLOU-GUIGNARD Sébastien	37 rue de la Gâtine 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	GALON Jimmy	11 rue des Fresnes 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	TARRONDEAU Laetitia	5 impasse des Eglantiers 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	GALON Mauricette	32 rue de la Gâtine 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	BODIN Jean	La Touche 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière bâtie
	CHARBONNEAU Jean-Michel	La Touche 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière bâtie
	SOUCHET Jean-Yves	La Motte 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière bâtie
	RIPAUD Guy	16 rue du Marais Poitevin 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière non bâtie
	AUBINEAU Nicole	La Brairie 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière non bâtie
	ROUET René	Chapelle-aux-Lys (Hors commune)	

Commissaires suppléants

Noms et prénoms, Adresse	BOURNIET Jacky	Le Courtil 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	BOUGNOTEAU Francine	19 rue de la Gâtine 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	BERTRAND Nicole	23 rue de la Gâtine 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation
	CHAIGNEAU Dominique	25 rue de la Gâtine 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe d'habitation

	BODIN Jérôme	La Touche 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière bâtie
	ROUX Alain	La Touche 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière bâtie
	GIRARD Annie	La Grange 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière non bâtie
	LEROY Yannick	Rété 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière bâtie
	BILLY Jean-François	Rété 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière bâtie
	GELOT Pascale	Grande Grange 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière non bâtie
	GILBERT Aurélie	La Beguinière 85120 LOGE-FOUGEREUSE	Taxe foncière non bâtie
	CHAUSSEREAU Philippe	SAINT-MAURICE-DES-NOUES (Hors commune)	

, étant précisé que le Directeur des Services Fiscaux désignera six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants.

- d'autoriser M. Alain CAREIL le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.2 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " ANIMATION, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURE ET COMMUNICATION "

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22;

Vu les statuts de la mairie de Loge-Fougereuse ;

Vu la proposition de candidature de Sylvie PERRAULT en tant que membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication ";

Vu la proposition de candidature de Matthieu TARRONDEAU en tant que membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication ";

Vu la proposition de candidature de Audrey CHAUSSEREAU en tant que membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication ";

Vu la proposition de candidature de Jimmy GALON en tant que membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication ";

Vu la proposition de candidature de Justine DUBREUCQ en tant que membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication ";

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Sylvie PERRAULT membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions ;
- de proclamer Matthieu TARRONDEAU membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions ;
- de proclamer Audrey CHAUSSEREAU membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions ;
- de proclamer Jimmy GALON membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions ;
- de proclamer Justine DUBREUCQ membre de la commission " Animation jeunesse, affaires scolaires et communication " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions ;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.3 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " TRAVAUX, VOIRIES, ASSAINISSEMENT, BATIMENTS, LOTISSEMENT "

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22;

Vu les statuts de la mairie de Loge-Fougereuse ;

Vu la proposition de candidature de Jacky BOURGNIET en tant que membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement ";

Vu la proposition de candidature de Fredy BOISDÉ en tant que membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement ";

Vu la proposition de candidature de Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD en tant que membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement ";

Vu la proposition de candidature de Nicole AUBINEAU en tant que membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement ";

Vu la proposition de candidature de Jimmy GALON en tant que membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement ";

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Jacky BOURGNIET membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Fredy BOISDÉ membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Nicole AUBINEAU membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Jimmy GALON membre de la commission " Travaux, voiries, assainissement, bâtiments, lotissement " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.4 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " APPEL D'OFFRES "

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22;

Vu les statuts de la mairie de Loge-Fougereuse;

Vu la proposition de candidature de Clarisse GUILLEMET en tant que membre de la commission " Appel d'offres ";

Vu la proposition de candidature de Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD en tant que membre de la commission " Appel d'offres ";

Vu la proposition de candidature de Jimmy GALON en tant que membre de la commission " Appel d'offres ";

Vu la proposition de candidature de Sylvie PERRAULT en tant que membre de la commission " Appel d'offres ";

Vu la proposition de candidature de Fredy BOISDÉ en tant que membre de la commission " Appel d'offres ";

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Clarisse GUILLEMET membre de la commission " Appel d'offres " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD membre de la commission " Appel d'offres " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Jimmy GALON membre de la commission " Appel d'offres " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Sylvie PERRAULT membre de la commission " Appel d'offres " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Fredy BOISDÉ membre de la commission " Appel d'offres " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.5 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " CCAS "

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22;

Vu les statuts de la mairie de Loge-Fougereuse;

Vu la proposition de candidature de Audrey CHAUSSEREAU en tant que membre de la commission " CCAS ";

Vu la proposition de candidature de Justine DUBREUCQ en tant que membre de la commission " CCAS ";

Vu la proposition de candidature de Odile CHAILLOU-GUIGNARD en tant que membre de la commission " CCAS ";

Vu la proposition de candidature de Brigitte TARRONDEAU en tant que membre de la commission " CCAS ";

Vu la proposition de candidature de Nadine CAREIL en tant que membre de la commission " CCAS ";

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Audrey CHAUSSEREAU membre de la commission " CCAS " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;

- de proclamer Justine DUBREUCQ membre de la commission " CCAS " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Odile CHAILLOU-GUIGNARD membre de la commission " CCAS " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Brigitte TARRONDEAU membre de la commission " CCAS " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Nadine CAREIL membre de la commission " CCAS " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.6 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " Cimetière "

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22;

Vu les statuts de la mairie de Loge-Fougereuse;

Vu la proposition de candidature de Matthieu TARRONDEAU en tant que membre de la commission " Cimetière ";

Vu la proposition de candidature de Sylvie PERRAULT en tant que membre de la commission " Cimetière ";

Vu la proposition de candidature de Jacky BOURGNIET en tant que membre de la commission " Cimetière ";

Vu la proposition de candidature de Nicole AUBINEAU en tant que membre de la commission " Cimetière ";

Vu la proposition de candidature de Jimmy GALON en tant que membre de la commission " Cimetière ";

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Matthieu TARRONDEAU membre de la commission " Cimetière " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Sylvie PERRAULT membre de la commission " Cimetière " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Jacky BOURGNIET membre de la commission " Cimetière " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;

- de proclamer Nicole AUBINEAU membre de la commission " Cimetière " et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Jimmy GALON membre de la commission " Cimetière " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.7 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION " AFFAIRES AGRICOLES "

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22;

Vu les statuts de la mairie de Loge-Fougereuse;

Vu la proposition de candidature de Nicole AUBINEAU en tant que membre de la commission " Affaires agricoles ";

Vu la proposition de candidature de Clarisse GUILLEMET en tant que membre de la commission " Affaires agricoles ";

Vu la proposition de candidature de Justine DUBREUCQ en tant que membre de la commission " Affaires agricoles ";

Vu la proposition de candidature de Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD en tant que membre de la commission " Affaires agricoles ";

Vu la proposition de candidature de Jimmy GALON en tant que membre de la commission " Affaires agricoles ";

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Nicole AUBINEAU membre de la commission " Affaires agricoles" et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Clarisse GUILLEMET membre de la commission " Affaires agricoles" et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Justine DUBREUCQ membre de la commission " Affaires agricoles" et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD membre de la commission " Affaires agricoles" et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Jimmy GALON membre de la commission " Affaires agricoles" et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;

- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.8 ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU COMITE SYNDICAL DE VENDÉE EAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7;

Vu les statuts de VENDEE EAU;

Vu la proposition de candidature de Jacky BOURGNIET en tant que délégué titulaire et Fredy BOISDÉ en tant que délégué suppléant ;

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Jacky BOURGNIET délégué titulaire en tant que représentant de la Commune de Loge-Fougereuse au sein du Comité Syndical de VENDÉE EAU et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions ;
- de proclamer Fredy BOISDÉ délégué suppléant en tant que représentant de la Commune de Loge-Fougereuse au sein du Comité Syndical de VENDÉE EAU et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions ;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.9 ELECTION D'UN REPRÉSENTANT " DÉFENSE "

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de la mairie de Loge-Fougereuse;

Vu la proposition de candidature de Matthieu TARRONDEAU en tant que correspondant " défense " ;

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Matthieu TARRONDEAU correspondant " défense " et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.10 ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de e-Collectivités;

Vu la proposition de candidature de Matthieu TARRONDEAU en tant que délégué titulaire et Justine DUBREUCQ en tant que délégué suppléant ;

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Matthieu TARRONDEAU délégué titulaire en tant que représentant de la Commune de Loge-Fougereuse au sein du Comité Syndical de e-Collectivités et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- de proclamer Justine DUBREUCQ délégué suppléant en tant que représentant de la Commune de Loge-Fougereuse au sein du Comité Syndical de e-Collectivités et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.11 ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE (SAPL)

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée ;

Vu la proposition de candidature de Alain CAREIL en tant que délégué titulaire et Jacky BOURGNIET en tant que délégué suppléant ;

Vu les résultats à main levée :

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- de proclamer Alain CAREIL délégué titulaire en tant que représentant de la Commune de Loge-Fougereuse au sein de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions ;
- de proclamer Jacky BOURGNIET délégué suppléant en tant que représentant de la Commune de Loge-Fougereuse au sein de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée et de le déclarer installé immédiatement dans ses fonctions ;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II.1.12 EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Maire informe le Conseil municipal :

Qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus et ne peuvent pas être inférieures à 2 %.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Vu les articles L2123-12, L2123-14 et L2123-16 du C.G.C.T. ;

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront :

- I. les fondamentaux de l'action publique locale,
 - II. les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique,...)
 - III. les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.
- que le montant des dépenses sera plafonné à **4228,20€** (plafond : 20% au maximum du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus).
 - d'autoriser M. Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présente délibération.

II.1.13 QUESTIONS DIVERSES

- Carte d'identité des Maires et adjoints ;
- Formation obligatoire " Être Élu : découverte de l'environnement territorial et des enjeux du mandat local"
- Préparation d'une nouvelle campagne de dépôt de demandes de subvention d'investissement ;
- Fourniture de solutions et de prestations associées dans le cadre de la centrale d'achat écoles numériques d'e-Collectivités Vendée ;
- Complément DSIL
- Mise à disposition d'une surface communale au profit d'un tiers

Le Maire a levé la séance à 22h40;

Fait au siège de la Mairie de Loge-Fougereuse le 27 juillet 2020.

Visa du Maire

Alain CAREIL



La secrétaire de séance

Audrey CHAUSSEREAU